

**Division des personnels  
enseignants du 1<sup>er</sup> degré**

DPE1D – Service des mobilités

DPE1D/SM/AM/2026-01

Affaire suivie par :

Amélie MAURAY

Tél : 01 43 93 72 15

Mél : [ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr](mailto:ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr)

8 rue Claude Bernard  
93 008 BOBIGNY Cedex  
[www.dsden93.ac-creteil.fr](http://www.dsden93.ac-creteil.fr)

Bobigny, le 07 avril 2026

L'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services  
de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis

à

Mesdames et messieurs les instituteurs  
Mesdames et messieurs les professeurs des écoles

*S/c de*

Mesdames et messieurs les inspecteurs  
de l'éducation nationale  
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
Mesdames et messieurs les directeurs de SEGPA  
Mesdames et messieurs les directeurs des écoles  
primaires, maternelles, élémentaires et  
établissements spécialisés

**Objet :** mobilité intradépartementale 2026 – note relative aux modalités d'accès aux postes à profil (PAP)

Dans le cadre du mouvement intradépartemental 2026, le dispositif relatif aux postes à profil est reconduit. Cette présente note a pour objectif de préciser les modalités d'accès à ces postes pour la prochaine rentrée scolaire, qui peuvent constituer une nouvelle orientation de carrière pour les enseignants du premier degré.

Les postes à profil font l'objet d'un recrutement spécifique afin d'améliorer l'adéquation poste/enseignant. Ainsi la sélection s'effectue hors barème.

Les postes proposés en annexe le sont à titre indicatif et, comme l'ensemble des postes ordinaires, sont susceptibles d'être vacants à la prochaine rentrée scolaire. Les missions pourront être adaptées au contexte d'exercice de la fonction considérée.

Les fiches de postes ainsi que la liste des postes vacants sont consultables en ligne sur le site de la DSDEN.

Des webinaires sont organisés le mercredi 8 et le jeudi 9 avril 2026 afin de présenter les différents postes à profil proposés au mouvement intradépartemental 2026.

Les fiches de postes ainsi que les modalités d'organisation des webinaires sont disponibles sur le site de la DSDEN via l'adresse suivante : <https://www.dsden93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article1496>

## **I - LES MODALITÉS DE RECRUTEMENT ET D’AFFECTATION**

### **Calendrier :**

**Les enseignants qui souhaitent postuler aux PAP devront formuler leur candidature en ligne exclusivement via Colibris, du mercredi 8 avril à 14h00 au mercredi 15 avril 2026 inclus à 23h59 à l’adresse suivante :**

<https://demarches-creteil.colibris.education.gouv.fr/campagne-2026-de-candidatures-a-des-postes-a-profil-93/>

### **Candidature sur les postes à profil :**

Les rubriques suivantes via Colibris sont à compléter : l’identité, l’affectation, les diplômes et/ou titres détenus. L’enseignant peut formuler une candidature sur les différents types de postes à profil. Pour cela il devra :

- remplir, **un formulaire Colibris par fiche de poste souhaitée** dans la limite de 6 vœux ;
- indiquer pour chaque vœu le ou les lieux d’implantations (maximum 6 vœux géographiques) ;
- indiquer l’ordre de priorisation du vœu sur chacun des formulaires Colibris si plusieurs candidatures sont formulées.

Si un enseignant candidate au-delà de 6 vœux, ces derniers ne seront pas pris en compte par le service des mobilités et les candidatures seront supprimées.

Les pièces justificatives qui suivent seront à déposer sur Colibris, à savoir :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum-vitae ;
- le dernier rapport d’inspection ou compte-rendu du rendez-vous de carrière ;
- la copie du/des diplôme(s) requis.

### **Affectation sur les postes à profil :**

**Nouveauté 2026 : À compter de la rentrée scolaire 2026, les postes de Toute Petite Section (TPS) ainsi que les postes de direction en cité éducative et « 20 classes et plus » ne seront plus profilés. L’affectation sur ces postes se fera au barème.**

**Depuis la rentrée scolaire 2025, il n’y a plus de poste spécifique à avis au sein du département. Tous les postes seront pourvus hors barème.** Une commission procède à un classement des candidats pour lesquels un avis favorable est émis. L’affectation du candidat se fait selon son rang de classement et ce, quel que soit son barème.

**Les vœux formulés dans l’application Colibris devront être formulés en cohérence avec les vœux qui seront saisis dans l’application MVT 1D du 27 avril 2026 au 10 mai 2026 – 23h59 (dates du mouvement intradépartemental).**

Les enseignants intéressés devront impérativement :

- respecter les modalités de recrutement : dépôt de candidature en ligne dans le respect du calendrier fixé ;
- participer à l’entretien prévu ;
- participer au mouvement intradépartemental informatisé et sélectionner les postes en cohérence avec les vœux saisis dans Colibris ;
- attendre l’avis de la commission et la décision de madame l’inspectrice d’académie-directrice académique des services départementaux pour les postes non publiés (hors mouvement informatisé) ;
- accepter le poste vacant.

**Les candidatures des enseignants qui ne disposent pas des pré-requis formulés pour le(s) poste(s) seront traitées lors de la phase d’ajustement, en fonction de leur expérience et de leurs compétences.**

**En cas d'avis favorable, les personnels seront affectés en fonction du rang de classement, à titre provisoire pour l'année scolaire 2026-2027. Il convient de rappeler les règles de gestion suivantes :**

- les candidatures sont valables pour le mouvement initial et la phase d'ajustement ;
- les personnels recevant un avis favorable de la commission et qui n'obtiendraient pas de poste au mouvement initial, seront affectés dans le cadre de la phase d'ajustement et se verront proposer tous les postes vacants correspondant à leurs vœux ;
- dès lors qu'ils remplissent les conditions requises, les personnels affectés sur ces postes le seront à titre définitif et perdront donc, de facto, leur affectation actuelle (sauf mention particulière figurant sur la fiche de poste) ;
- les personnels précédemment affectés sur un poste spécifique à titre définitif et qui souhaitent changer de circonscription, doivent également participer à la phase de candidature via Colibris et participer au mouvement intradépartemental informatisé.

Les éventuelles demandes de travail à temps partiel d'enseignants occupant des postes à profil seront soumises à l'avis de l'IA-DASEN.

**Un avis favorable de la commission émis dans le cadre du mouvement initial pour un poste donné est valable 1 an.** Si l'enseignant souhaite changer de poste au bout d'un an, il devra donc présenter une nouvelle candidature.

En cas d'affectation à titre provisoire lors de la phase d'ajustement sur un poste nécessitant des pré-requis, l'enseignant devra solliciter son maintien (dossier de candidature et participation au mouvement informatisé) sur le même type de poste chaque année et devra se représenter pour un entretien devant la commission départementale.

**Toute annulation de candidature devra faire l'objet d'un courriel motivé à transmettre uniquement à l'adresse suivante :** [ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr](mailto:ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr)

## **II – Les postes ASH :**

Il convient de distinguer les postes dévolus aux enseignants en formation CAPPEI et les postes à profil ASH.

Les priorités d'affectation lors de la phase informatisée du mouvement intradépartemental pour obtenir à titre définitif le poste occupé durant le stage, ne s'appliquent pas pour ces postes.

Les affectations en double nomination d'un poste ASH vers un poste à profil ou inversement, ne sont pas envisageables.

**Pour rappel, depuis le mouvement 2025, les postes en ULIS collège ne font plus partie de l'appel à candidature dans le cadre des postes à profil. Les postes sont implantés dans le cadre du mouvement informatisé, l'affectation se fera en fonction des priorités liées aux pré-requis puis au barème.**

**Je rappelle que tout candidat ayant obtenu un poste au mouvement initial ne pourra pas participer à la phase d'ajustement en vue d'obtenir un poste de même nature en double nomination.**

Pour toute information complémentaire, vous voudrez bien contacter le service des mobilités uniquement par courriel, à l'adresse suivante : [ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr](mailto:ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr).

**Pour le recteur de l'académie de Créteil et par délégation,  
l'inspectrice d'académie - directrice académique des services  
de l'éducation nationale de la Seine Saint-Denis**

  
Sandrine Lair